


Charte

Un Chien dans

la Ville



Ville d'Asnières-sur-Seine




La ville et les modes de vie modernes laissent peu de place à la nature. Pourtant, les citadins ressentent fortement la nécessité de maintenir le lien ancestral avec la terre : une ville sans arbres, sans jardins, sans fleurs serait une sorte d'enfer. Qui souhaiterait une ville sans le chant des oiseaux, la silhouette entrevue d'un chat dans un jardin, la présence affectueuse d'un chien auprès d'une personne seule ?

Depuis les premiers âges de son histoire, le chien a accompagné l'homme au fil de son évolution et de ses mutations sociales. Il tient aujourd'hui une grande place dans la vie de beaucoup d'entre-nous. Ami indéfectible de tous, confident des chagrins de nos enfants, compagnon, souvent le seul, des personnes âgées, il joue un rôle important dans notre équilibre individuel, familial, social.

A Asnières, le chien a sa place. La ville engage des actions visant à faciliter son intégration dans le respect des droits de tous les Asniérois, qu'ils soient possesseurs d'un chien ou non.

Cette charte est un manuel du savoir-vivre canin : pour que nos chiens gardent droit de cité, leurs maîtres doivent assumer leur responsabilité et respecter leurs devoirs de citoyens.

Une bonne éducation, pour une vie harmonieuse dans notre ville.



Vous avez acquis un chien pour vivre de manière agréable avec lui. Alors, pour son bien-être et celui de ceux qui vous entourent, respecter ces quelques principes simples :

1

La laisse

Pour sa sécurité, un chien doit toujours être tenu en laisse en ville. Un chien non tenu en laisse est en danger. Un chat sur le trottoir d'en face, une voiture, et c'est l'accident.

➤ *Habituez votre chien à la laisse dès sa première sortie, il l'acceptera très bien puisqu'elle sera associée au plaisir de la promenade.*

Le fait de ne pas tenir son chien en laisse sur la voie publique en ville est passible d'une contravention.



2 L'identification

Chaque jour, des maîtres pleurent leur chien perdu. Une seule chance pour le retrouver : le tatouage. C'est également la meilleure protection contre les trafics et le vol.

➤ *Faites tatouer votre chien, même s'il est déjà adulte.*

La loi de protection animale du 6 janvier 1999 a rendu obligatoire l'identification de tous les chiens nés après cette date et âgés de plus de 4 mois.

Elle est également imposée pour tout transfert de propriété, pour les chiens vivant dans un département infecté par la rage, pour partir en Corse et dans les départements d'Outre-Mer, pour les séjours dans un camping ou un centre de vacances. Avant l'achat ou l'adoption d'un chien, celui-ci doit être identifié par tatouage, à la charge de celui qui le vend ou qui le donne.

3 Les nuisances sonores

Un chien qu'on ne peut laisser seul parce qu'il aboie, c'est l'esclavage pour le maître ou l'enfer pour le voisinage.

- *Habituez très tôt votre chien à être séparé de vous, en pratiquant des absences de plus en plus longues.*
- *Si votre chien aboie lorsqu'il est seul, parlez-en tôt à votre vétérinaire, il vous proposera des solutions.*

Les aboiements intempestifs des chiens sont susceptibles d'engager la responsabilité de leur maître en application de dispositions spécifiques relatives aux nuisances sonores (décret du 18 avril 1995). Ce texte sanctionne d'une amende pouvant aller jusqu'à 3 000 francs le gardien d'un animal auteur d'un bruit de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage.

4 L'agressivité

Quelle que soit sa race, le comportement du chien est le résultat de l'éducation que son maître lui donne.

- *N'excitez jamais votre chien à l'attaque, ne tolérez jamais le moindre signe d'agressivité de sa part, même si c'est un chiot !*
- *Apprenez à vos enfants que l'on ne touche jamais un animal inconnu.*
- *Ne laissez jamais un bébé ou un tout-petit seul avec un chien, même avec le plus gentil d'entre eux.*

Exciter son chien pour qu'il menace une personne ou ne pas le retenir peut conduire à des peines très sévères d'amende et même d'emprisonnement. Le port de la muselière est imposé par la loi pour certains types de chien.

5 La propreté

Le chien est un animal très routinier. Il est facile de lui faire acquérir de bonnes habitudes quand il est jeune. Il les gardera toute sa vie.

- *Conduisez votre chien au cani-site et apprenez-lui le caniveau dès ses premières sorties.*
- *Veillez à ce qu'il respecte les trottoirs, mais aussi les parties communes de votre immeuble, les vitrines des commerçants, les pelouses et les parterres fleuris.*
- *Votre Mairie met gratuitement à votre disposition des sachets de propreté canine qui vous permettront de réparer les éventuels oublis de votre compagnon lors de vos sorties. N'hésitez pas à vous en procurer et à vous en servir.*

6

Le choix de la race

Vous souhaitez acquérir un chien ? Réfléchissez bien et choisissez-le selon l'espace dont il disposera (appartement, jardin), selon le temps que vous pourrez consacrer à son éducation, selon les activités que vous souhaitez partager avec lui : s'il n'y a pas de bonne ou mauvaise race, il en existe de plus ou moins faciles à éduquer, de plus ou moins exigeantes en exercice physique...

➤ *Choisissez votre chien en fonction de votre mode de vie et non pas de la mode du jour.*

Le chien idéal

Un chien propre, obéissant et qui marche au pied : un rêve ? Si tous ces bons conseils vous semblent plus faciles à donner qu'à mettre en œuvre, consultez votre vétérinaire.

Bien sûr il vous guidera lors de l'acquisition d'un chiot, mais il vous aidera aussi en cas de difficulté avec un chien adulte ou âgé.

Education, mise en place d'une thérapie comportementale, voire d'un traitement médical... il existe une solution pour vous permettre de vivre en bonne harmonie avec votre chien dans votre ville.

... Bon chien, bon voisinage!...

Apprenez-lui le cani-site

Douze espaces sanitaires sont aménagés dans la ville pour les besoins de votre chien

- Résidence Les Genêts
- Résidence Les Gentianes
- Square des Champs
- 288, avenue d'Argenteuil
- Rue de la Parfumerie
- Rue Robert Dupont
- Résidence Les Fushias
- Place du Théâtre
- Place Buffon
- Parking du square Robinson
- Résidence Les Primevères
- Place Christophe